

Un ralentissement des prestations sociales notamment lié à une inflation atone

Les prestations de protection sociale progressent de 1,6 % en 2015, après +2,2 % en 2014 (graphique 1). Ce rythme de croissance est le plus bas observé depuis 1981 : après avoir progressé de 9 % par an lors de la décennie 1980, les prestations ont augmenté de 4,5 % par an dans les années 1990 et 2000, puis ont ralenti à 3 % par an depuis 2010, en raison de la mise en œuvre de mesures de maîtrise des dépenses et la faible inflation à compter de 2013.

Le ralentissement constaté en 2015 concerne l'ensemble des risques de la protection sociale.

Les prestations **santé** (risques maladie, invalidité, accidents du travail et maladie professionnelles – AT-MP), qui représentent 34,9 % du total, progressent de 2,0 % en 2015, après 2,5 % en 2014. Ce ralentissement découle d'une moindre dynamique des soins délivrés à l'hôpital public due au recul de la masse salariale. Par ailleurs, l'inflation nulle enregistrée en 2015 contribue directement à ralentir le rythme de croissance des prestations invalidité et AT-MP versées aux ménages, compte tenu de son effet sur leur taux de revalorisation (fiches 10 à 12).

Les prestations du risque **vieillesse-survie**, qui représente 45,6 % du total en 2015, augmentent de 1,6 % après 2,1 % en 2014. En effet, la pension moyenne de retraite progresse plus faiblement qu'en 2014 (+1,0 % contre +1,3 % en 2014 pour la pension de droit direct). En outre, le nombre de personnes partant en retraite est en recul de plus de 49 000 par rapport à 2014 (fiche 13).

L'évolution nulle des prix en 2015 ainsi que les mesures de réforme de la politique familiale réduisent également la croissance des prestations **famille**. Au total, les prestations famille sont ainsi stables en 2015 (+0,2 %, après +1,6 % en 2014) [fiche 14].

Les prestations relevant du risque **emploi** augmentent de 1,6 %, soit un rythme de croissance proche de celui enregistré en 2014 (+1,7 %), du fait notamment de la hausse toujours soutenue du nombre de demandeurs d'emploi en 2015. En particulier, le nombre de chômeurs indemnisés par l'assurance chômage progresse fortement après la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la convention d'assurance chômage de mai 2014 dont les effets sont visibles en année pleine en 2015 (fiche 15).

Les prestations du risque **logement** progressent de 0,8 % (contre 1,6 % en 2014). Ce faible rythme de croissance est à rapprocher de la progression modérée de l'indice de référence des loyers, servant de base à la revalorisation des barèmes, ainsi qu'à la baisse du nombre de bénéficiaires d'allocations logement en 2015 (fiche 16).

Enfin, les dépenses du risque **pauvreté-exclusion sociale** progressent de 2,2 % (contre 5,8 % en 2014). Cette inflexion s'explique notamment par le ralentissement depuis juin 2013 de la dynamique des dépenses de RSA (+5,2 %, après +9,6 % en 2014), la variation du nombre de chômeurs se répercutant, avec un certain délai, sur les effectifs du RSA. En effet, la moindre hausse du nombre de demandeurs d'emploi contribue à modérer la progression des bénéficiaires du RSA en 2015 (fiche 17).

Quoi qu'également en moindre hausse, les ressources progressent plus vite que les emplois

En 2015, la croissance des ressources est à nouveau supérieure à celle des emplois (respectivement +1,7 % et +1,3 %).

La progression des ressources est plus faible que celle constatée en 2014 (+2,6 %, graphique 2) et les années précédentes.

Ce ralentissement est lié à la stagnation des impôts et taxes affectés (ITAF). En effet, après avoir vu leur dynamique progressivement s'affaiblir depuis 2011, les ITAF sont stables en 2015 (après +2,7 % en 2014), [fiche 9]. La hausse du rendement de la CSG en 2015 est intégralement compensée par une diminution des taxes de type TVA et des impôts sur la production. Par ailleurs, les cotisations sociales progressent à un rythme plus faible en 2015, du fait notamment des mesures décidées dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité notamment pour les régimes de Sécurité sociale (fiche 8). Cette baisse de financement a en grande partie été compensée par une hausse des dotations budgétaires directes de l'État [fiche 10].

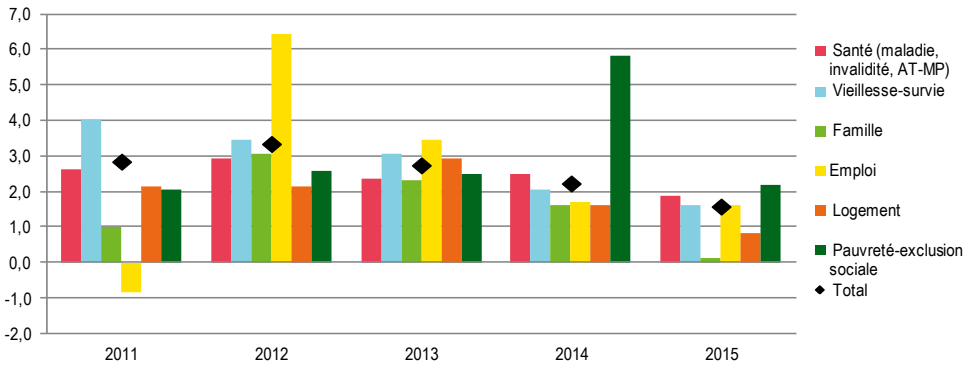
Le déficit de la protection sociale continue de se résorber

Conséquence de la croissance plus forte des ressources que des emplois, le déficit de la protection sociale se réduit à nouveau en 2015 : il s'élève à 5,1 milliards d'euros en 2015 contre 7,7 milliards d'euros en 2014 et 8,2 milliards en 2013 (graphique 3). Il est désormais deux fois moindre qu'en 2011 (10,5 milliards d'euros).

En particulier, le déficit du sous-secteur institutionnel des régimes d'assurances sociales s'élève à 3,0 milliards en 2015. Il ne cesse de se résorber depuis 2011, compte tenu de l'amélioration progressive du solde du régime général qui concentre encore à lui seul un déficit de 7,1 milliards d'euros en 2015.

Graphique 1 Évolution des prestations de protection sociale par risque

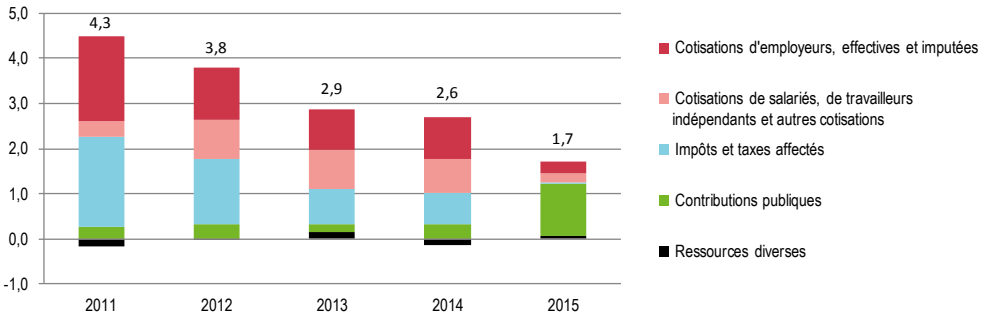
Évolutions en %



Lecture > En 2015, l'ensemble des prestations progressent de 1,6 %. Parmi elles, celles du risque santé augmentent de près de 2,0 %.
Source > DREES-CPS.

Graphique 2 Évolution globale des ressources et contributions des différents postes

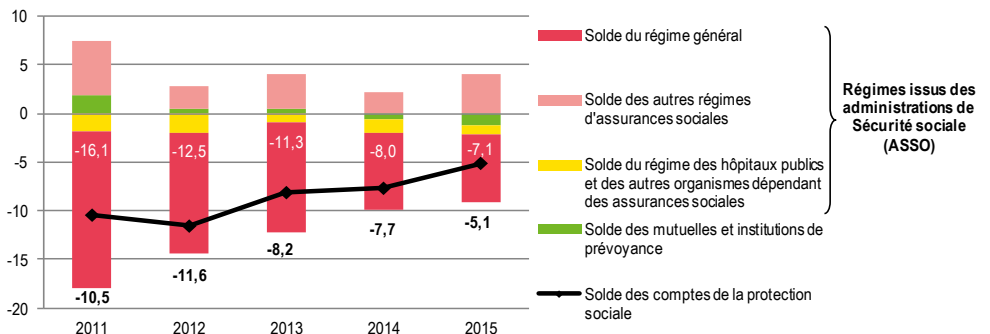
Évolutions en %



Lecture > En 2015, l'ensemble des ressources progressent de 1,7 %, dont 0,5 % est dû aux cotisations (employeurs et salariés), 0,0 % aux ITAF, 1,2 % aux contributions publiques et 0,1 % aux ressources diverses.
Note > Les ressources diverses incluent notamment les produits financiers, les ventes de biens et services, les indemnités d'assurance, les recours contre tiers et les ressources du compte de capital.
Source > DREES-CPS.

Graphique 3 Évolution du déficit de la protection sociale

En milliards d'euros



Lecture > En 2015, le déficit du régime général s'élève à 7,1 milliards d'euros ; les organismes dépendant des assurances sociales (y compris notamment les hôpitaux) et les régimes de la mutualité et de la prévoyance sont également déficitaires. Seuls les autres régimes d'assurances sociales sont excédentaires (4,0 milliards d'euros en 2015). Les autres régimes de la protection sociale sont équilibrés par convention (annexe 1). Au total, le déficit de la protection sociale s'élève à 5,1 milliards en 2015.
Source > DREES-CPS.